



Commission Permanente du 22 octobre 2021

Délibération N°CP/2021-OCT/11.15

COMMISSION MOBILITES ET INFRASTRUCTURES DU 7 OCTOBRE 2021

INTERVENTIONS EN FAVEUR DES TRANSPORTS

CONVENTION ENTRE LA REGION OCCITANIE ET TISSEO COLLECTIVITES POUR LA REALISATION ET LE FINANCEMENT D'UNE ENQUETE MENAGES DEPLACEMENTS EMC2 SUR L'AIRE URBAINE TOULOUSAINNE

Imputation budgétaire	Montant affecté	
Opération : P363O005 - Chapitre : 908 - Rubrique : 811. Suivi des Transports Transports Transport ferroviaire régional des voyageurs	264 000,00 €	INVESTISSEMENT

DELIBERATION :

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement budgétaire et financier applicable,

Vu la délibération n°2021/AP-JUILL/02 de l'Assemblée Plénière du 2 juillet 2021 donnant délégation à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la Commission n°11, Commission Mobilités et Infrastructures du 7 octobre 2021,

Vu le rapport n° CP/2021-OCT/11.15 présenté par Madame la Présidente,

Considérant que la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a lancé en 2016 une large concertation "les Etats généraux du rail et de l'intermodalité" sur tout son territoire afin de construire une vision régionale du transport public à 15 ans avec les acteurs concernés.

La promotion d'une mobilité qui préserve l'environnement constitue une ambition issue de la consultation, s'inscrivant également dans la volonté de faire de l'Occitanie une région à énergie positive. Or, le transport est reconnu comme un contributeur des gaz à effets de serre et du réchauffement climatique, dans un contexte où la majorité des déplacements s'effectue par la voiture particulière.

Cheffe de file de l'intermodalité depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM du 27 janvier 2014), la Région axe sa politique des transports vers le développement des transports publics à l'échelle régionale et cherche à favoriser la complémentarité de son réseau avec les autres mobilités, et en particulier les autres réseaux de transport public présents sur le territoire régional. L'élaboration du



Commission Permanente du 22 octobre 2021

Délibération N°CP/2021-OCT/11.15

schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) "Occitanie 2040" a également constitué une opportunité pour une réflexion accrue sur l'intermodalité et la complémentarité des réseaux de transport public urbain et régional.

Avec plus d'1,3 millions d'habitants et une croissance moyenne de 1,4 % par an, le dynamisme démographique de l'aire d'attraction de Toulouse constitue un enjeu de mobilité majeur à l'échelle régionale. Dans ce contexte, la Région et Tisséo Collectivités, autorité organisatrice de la mobilité de l'agglomération toulousaine, ont développé plusieurs partenariats en faveur de l'attractivité combinée des transports régionaux et urbains, notamment :

- Mise en œuvre de la carte à puce sans contact Pastel qui permet d'accueillir les tarifications ferroviaires et routières régionales sur le territoire de l'aire urbaine toulousaine et au-delà
- Mise en œuvre d'un abonnement mensuel combiné Pastel+ permettant la libre-circulation sur le réseau ferré .liO et le réseau de bus / tramway / métro de Tisséo, à l'intérieur du périmètre des transports urbains
- Desserte systématique par tous les trains régionaux des gares et haltes interconnectées à un axe de transport urbain lourd (métro, tramway), telles que la halte de Saint-Agne après la mise en service de la ligne B de métro.
- la Région a décidé de participer à hauteur de 150 millions d'euros à l'investissement d'installations et d'infrastructures bénéficiant au transport public dans l'aire urbaine toulousaine lors de la Commission permanente du 11 octobre 2019. Cet engagement réciproque a été formalisé par la signature d'un protocole d'accord entre Tisséo Collectivités et la Région afin de faciliter pour les deux collectivités la réalisation de projets ambitieux.

Parallèlement, les deux institutions ont mené un partenariat actif dans le cadre des Etudes multimodales de l'aire urbaine toulousaine, au côté de l'Etat, du Conseil départemental de Haute-Garonne, et de Toulouse-Métropole, qui ont permis d'ébaucher des scénarios dans la perspective du développement du RER / SEM toulousain.

Afin de mieux connaître et d'analyser les pratiques de mobilités des habitants, de dimensionner les besoins et d'étalonner les réponses à apporter en termes de mobilités, Tisséo-Collectivités pilote des enquêtes ménages déplacement à échéances régulières avec l'expertise du CEREMA (établissement public de l'Etat) et de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (AUA/T).

La Région a un réel intérêt à mieux connaître les pratiques de déplacements des habitants de l'aire urbaine toulousaine et à travailler de concert avec Tisséo-Collectivités de sorte à proposer des réponses adaptées et complémentaires pour satisfaire les pratiques de ses habitants en s'affranchissant notamment des limites institutionnelles, tout en respectant les compétences de chaque entité.

Dans la continuité de cette dynamique partenariale, il vous est proposé de participer aujourd'hui au financement d'une partie de l'Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²) sur un périmètre de 453 communes autour de Toulouse. Alors que l'étude précédente de 2013 était réalisée sur le seul territoire de Tisséo-Collectivités, la prochaine enquête EMC² dépasserait ainsi pour la première fois l'assiette territoriale du périmètre institutionnel de Tisséo.



Commission Permanente du 22 octobre 2021

Délibération N°CP/2021-OCT/11.15

Dans ce contexte, il est proposé que la Région contribue au financement de ces études au prorata du nombre d'habitants du périmètre concerné par l'EMC² et situé hors du ressort territorial de Tisséo Collectivités (soit 25 % de la population enquêtée) sur le périmètre d'Autorité Organisatrice des Mobilités de la Région. Afin de mener à bien ménages, Tisséo Collectivités sollicite une subvention auprès des services de l'Etat à hauteur de 20% du montant total de l'enquête cœur.

Ainsi, la clé de répartition ainsi déterminée est la suivante, sur la base des montants estimatifs (les montants précis n'étant connus qu'au moment de l'attribution du marché piloté par Tisséo-Collectivités au prestataire) :

	Part du financement	Part du financement des collectivités (au prorata de la population enquêtée dans/hors ressort territorial)	Participation financière (€ HT)
Etat	20%	-	264 000 €
Tisséo Collectivités	60%	75%	792 000 €
Région Occitanie	20%	25%	264 000 €
TOTAL estimatif prévisionnel	100%	100%	1 320 000 €

Les prestations s'étaleront au maximum sur une durée de 3 ans.

Le détail de l'opération, du calendrier, du financement vous est proposé en annexe sous la forme d'une convention entre la Région et Tisséo-Collectivités, jointe en annexe.

Après en avoir délibéré,

Décide :

ARTICLE UN : d'attribuer une subvention d'un montant total de 264 000 € au bénéficiaire figurant dans le tableau joint en annexe.

ARTICLE DEUX : d'affecter les crédits afférents suivant ce même tableau.

ARTICLE TROIS : de conclure avec Tisséo Collectivités la convention jointe à la présente délibération.



Commission Permanente du 22 octobre 2021

Délibération N°CP/2021-OCT/11.15

ARTICLE QUATRE : d'autoriser la Présidente à signer cette convention.

La Présidente

Carole DELGA

Acte Rendu Exécutoire :

- Date de transmission à la Préfecture : 22 octobre 2021
- Date d'affichage légal : 25 octobre 2021

Pour extrait conforme,
La Présidente,
CAROLE DELGA